



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13 OCT. 2025

ID : 062-216204735-20251006-25_04_04-DE

SLO

DCM 25.04.04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
6 octobre 2025**

**Date de convocation :
3 octobre 2025**

Objet :
**Incorporation dans le domaine privé communal
d'un bien sans maître sis 4 rue de l'Union**

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Aude DERVILLERS a donné procuration à Mme Nathalie LEGRAND ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Laurent DANIEL est nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_04-DE

SLO

DCM 25.04.04

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis 4 rue de l'Union, parcelle référencée section AL n° 36 d'une contenance de 113 mètres carrés, est décédé le 21/01/1987, soit il y a plus de 30 ans,

Considérant qu'il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance qu'aucun héritier n'est connu pour ce bien,

Considérant de ce qui précède que le bien sis 4 rue de l'Union relève de la notion de « bien sans maître » telle qu'elle est définie par l'article 713 du code civil,

Considérant l'état de délabrement du bien,

Suivant l'information des services de la Direction générale des Finances Publiques par courrier en date du 21 mai 2025,

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exercer les droits de la commune en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Il souligne tout l'intérêt que peut présenter l'acquisition de ce type de bien notamment par l'absence de coût d'achat pour la commune. Par ailleurs et afin d'assurer la sécurité des administrés résidant sur le secteur, il précise que la commune pourra garantir la salubrité du bien et procéder aux mesures de sécurité qui s'avèreraient nécessaires. Enfin, il ajoute que cette acquisition vise à l'apaisement global de la vie de quartier dans le but de préserver le savoir-vivre à proximité les uns des autres.

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'incorporation dans le domaine privé communal du bien sans maître sis 4 chemin de l'Union, cadastré section AL n° 36, d'une contenance de 113 mètres carrés ;



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_04-DE

S²LO

DCM 25.04.04

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition de plein droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
10 oct. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.